

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 321 (Rect)

présenté par

M. Fesneau, M. Cubertafof, M. Lainé, M. Michel-Kleisbauer, Mme Poueyto et les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 487 par la phrase suivante :

« Il s'appuie également sur un bilan semestriel détaillé et sur un rapport annuel sur l'exécution des crédits de la loi de programmation militaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer le contrôle parlementaire de l'exécution de la loi de programmation militaire. Il permet de rétablir deux dispositions incluses dans la loi de programmation militaire précédente portant sur la période 2014-2019, selon lesquelles le Gouvernement présente au Parlement un bilan semestriel détaillé et un rapport annuel sur l'exécution des crédits de la loi de programmation.